Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261109-DB_2026_43-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-43

Date de convocation : 30 octobre 2026

Date d'affichage : 10 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 novembre à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (17) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations : /

Absents (1) : Alexandra FRAYSSE

Pass commerce et artisanat – SARL DELVAL TRUBERT

Rapporteur : Paul BOUSSARD

Entreprise : SARL DELVAL TRUBERT
Activité : Vente, installation et réparation d'appareils électroménagers, multimédia, image et son
Adresse : 32 rue du Général Lambert 29270 Carhaix-Plouguer

Montant de l'aide publique sollicitée : 3 375.53,00€ HT

- **30 %** des investissements matériels subventionnables d'un montant de 11 251,79 € HT **au titre du Pass commerce et artisanat**

Description du projet d'investissement :

Le projet porte sur la reprise du commerce GITEM par deux salariés de l'enseigne, ainsi que sur son déménagement dans un local situé en centre-ville.
La mise en œuvre de ce projet nécessite la réalisation de plusieurs investissements, notamment l'acquisition de matériel informatique, l'installation d'un système d'alarme ainsi que l'aménagement et la décoration intérieure du local commercial.

Investissements matériels	Catégorie	Montant HT	Taux	Montant subvention
Aménagement/décoration	Investissements immobilier	1 621,31€	*30 %*	
Logiciel + équipement bureau	Investissements numériques	1 630,48	*30%*	
Éléments corporels	Investissement matériels	8 000,00€	*30%*	
	Total HT	**11 251,79€**		**3 375,53€**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261109-DB_2026_43-DE

Les membres du bureau communautaire, à l'unanimité, attribuent au titre [illegible] artisanat une subvention d'un montant de 3 375,53€ soit 30% des investissements subventionnables d'un montant de 11 251,79€ HT.

Carhaix, le 5 novembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

